



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 mai 2002

Original: français

---

### Cinquante-sixième session

Point 119 b) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme,**  
**y compris les divers moyens de mieux assurer**  
**l'exercice effectif des droits de l'homme**  
**et des libertés fondamentales**

### **Lettre datée du 15 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 8 mai 2002 par l'Union européenne au nom de l'Union européenne, sur la libération d'Aung San Suu Kyi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 119 b) de l'ordre du jour.

Représentant permanent de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unie  
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**



**Annexe à la lettre datée du 15 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration publiée le 8 mai 2002 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur la libération d'Aung San Suu Kyi**

L'Union européenne se félicite que Daw Aung San Suu Kyi, qui était assignée à résidence, ait été libérée sans condition et exprime aux autorités birmanes sa satisfaction pour cette mesure importante. L'Union européenne juge encourageant que le Conseil d'État pour la paix et le développement considère le 6 mai 2002 comme le début d'une nouvelle ère pour la population du Myanmar. L'Union européenne espère que ce nouveau début conduira à un réel dialogue entre les parties concernées, débouchant sur un véritable processus de démocratisation du pays. L'Union européenne félicite l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Razali Ismail, pour sa mission de bons offices.

L'Union européenne continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation et reste prête à revoir sa position dès que des progrès substantiels auront été accomplis dans le processus de démocratisation.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

---